Saint Pierre EN FAUCIGNY — Au carrefour de la ville et de la nature

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	18
votants	23

OBJET :

N°DCM2023-45

Subvention INNOVALES

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-trois -----
le vingt-deux juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Eddi ETIENNE, Jean-Claude BESSON, François GONON, Dominique CORNET, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Jocelyne BURNIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°DCM2023-35 du 05 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre son engagement financier auprès d'INNOVALES à hauteur de 25.000 € pour l'année 2023 pour appui à ses actions.

Cependant, lors de l'émission du mandat administratif de versement de la subvention auprès de la Trésorerie, celle-ci a rejeté l'écriture au motif qu'une convention d'objectifs devait être signée après nouvelle validation du Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion par 21 voix « Pour », 1 « Contre » et 1 abstention :

- Approuve la convention d'objectifs jointe à la présente délibération relative au versement d'une subvention annuelle a l'association INNOVALES ;
- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant de la subvention 2023, soit 25.000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Jocelyne BURNIER